

ALLOCUTION À L'OCCASION DE LA SIGNATURE DU PROTOCOLE D'ACCORD RELATIF AU PROGRAMME D'HARMONISATION DES SCIENCES COMPTABLES EN HAÏTI

Monsieur le Président de l'Agence nationale de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, le docteur Hérold Toussaint,

Mesdames et Messieurs les membres du Conseil d'administration de l'Ordre des comptables professionnels agréés d'Haïti,

Mesdames et Messieurs les représentants du Ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle,

Mesdames et Messieurs les Recteurs et représentants des universités partenaires,

Mesdames et Messieurs les représentants de la CORPUHA

Distingués invités,

Chers Consœurs et Confrères,

Mesdames, Messieurs,

C'est avec un profond sentiment de satisfaction, mais également avec une pleine conscience de l'importance de l'engagement de ce jour, que je m'adresse à vous à l'occasion de cette cérémonie solennelle consacrée à la signature d'un protocole d'accord entre l'Agence nationale de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, l'ANESRS, et l'Ordre des comptables professionnels agréés d'Haïti, l'OCPAH.

La signature de ce protocole revêt, à plus d'un titre, un caractère hautement historique. Elle marque une étape déterminante dans les efforts entrepris en vue de moderniser, de renforcer et d'harmoniser la formation en sciences comptables en Haïti. Elle traduit surtout la volonté des différentes parties prenantes de dépasser les initiatives isolées pour inscrire leur action dans une démarche nationale, concertée et durable.

Mesdames, Messieurs,

Cette initiative constitue l'aboutissement d'un processus de réflexion, de dialogue et de concertation engagé depuis près de deux ans par l'OCPAH et la CORPUHA.

À travers un premier protocole d'accord, ces deux institutions se sont résolument engagées à s'attaquer à une problématique épineuse : celle de la formation des comptables en Haïti et des divergences importantes observées dans les programmes dispensés par les différents établissements universitaires du pays.

En effet, les analyses effectuées ont révélé des disparités notables dans les contenus des programmes, les volumes horaires, les méthodes pédagogiques, les matières enseignées et les compétences visées. Ces divergences ont des conséquences directes sur la qualité et l'uniformité de la formation offerte aux étudiantes et étudiants en sciences comptables. Elles rendent également plus difficile l'établissement d'un socle commun de connaissances et de compétences permettant aux futurs professionnels de répondre efficacement aux besoins des entreprises, des institutions publiques, des organisations de la société civile et de l'économie nationale dans son ensemble.

Face à cette réalité, l'OCPAH et la CORPUHA ont compris la nécessité de créer un cadre de concertation susceptible de rapprocher les exigences académiques des universités des attentes techniques et professionnelles du secteur comptable.

Le travail entrepris conjointement par nos deux institutions a ainsi permis de poser les premières bases du projet que nous lançons officiellement aujourd'hui sous l'intitulé : « **Programme National Harmonisé de Formation en Comptabilité en Haïti** ».

Mesdames, Messieurs,

L'un des objectifs fondamentaux de ce programme sera de garantir que tous les établissements universitaires concernés dispensent un socle commun

d'enseignements, fondé sur des contenus, des objectifs pédagogiques et des exigences académiques comparables.

Cette harmonisation devra permettre à chaque étudiant, quelle que soit son université d'origine, d'acquérir les mêmes connaissances essentielles et les mêmes compétences fondamentales en comptabilité, en audit, en finance, en fiscalité, en droit, en éthique professionnelle ainsi que dans l'application des normes internationales.

Il s'agit, avant tout, d'un impératif d'équité. Le choix d'un établissement universitaire ne doit pas placer certains étudiants dans une position plus favorable que d'autres lorsqu'ils souhaitent poursuivre leur parcours professionnel. Tous les diplômés doivent pouvoir bénéficier d'une préparation de qualité comparable et disposer des mêmes chances de réussite.

Le programme harmonisé devra ainsi garantir l'égalité des chances entre tous les postulants qui aspirent à accéder à l'OCPAH ou à tout autre ordre professionnel comptable, tant au niveau national qu'international.

En se basant sur un socle commun de formation conforme aux exigences contemporaines de la profession, les diplômés haïtiens devraient pouvoir se présenter aux examens, aux processus d'admission et aux programmes de qualification des organisations comptables nationales et internationales avec une préparation adéquate et sur une base équitable.

Cette harmonisation ne vise nullement à supprimer l'identité, l'autonomie ou les spécificités pédagogiques des universités. Elle entend plutôt garantir que, par-delà leurs particularités, tous les établissements assurent l'enseignement des matières fondamentales indispensables à l'exercice de la profession comptable.

Mesdames, Messieurs, chers Consoeurs et Confrères,

La question de l'harmonisation des programmes revêt une importance d'autant plus grande que l'environnement comptable et financier connaît, depuis plusieurs années, de profondes transformations à l'échelle internationale.

Des référentiels tels que les Normes internationales d'information financière, connues sous le sigle IFRS, les Normes internationales d'audit, les ISA, ainsi que les Normes comptables internationales du secteur public, les IPSAS, constituent aujourd'hui des cadres de référence incontournables dans leurs domaines d'application respectifs.

Ces normes répondent notamment aux exigences de transparence, de fiabilité, de comparabilité et de qualité de l'information financière. Leur maîtrise est devenue indispensable pour les professionnels appelés à intervenir dans les entreprises privées, les administrations publiques, les institutions financières, les organisations internationales et les cabinets d'audit.

Cependant, malgré leur importance et leur adoption comme référentiels dans les secteurs concernés, force est de constater que ces normes ne sont pas encore enseignées de manière régulière, structurée et suffisamment approfondie dans l'ensemble de nos établissements universitaires.

Il subsiste donc un écart préoccupant entre les exigences professionnelles auxquelles nos diplômés devront faire face et les connaissances qui leur sont effectivement transmises au cours de leur formation.

Cette situation ne saurait perdurer.

Comment pouvons-nous préparer convenablement nos jeunes à exercer la profession comptable si les principaux référentiels qui structurent aujourd'hui cette profession ne sont pas pleinement intégrés à leur cursus universitaire ?

Comment pouvons-nous renforcer la qualité de l'information financière dans nos institutions publiques et privées sans former des professionnels capables de comprendre, d'interpréter et d'appliquer les normes internationales pertinentes ?

Comment pouvons-nous assurer la compétitivité et la mobilité de nos diplômés si leur formation ne leur permet pas de répondre aux exigences actuelles du marché national et international ?

Voilà quelques-unes des questions fondamentales auxquelles ce programme entend apporter des réponses concrètes et durables.

En sa qualité de membre de la Fédération internationale des comptables, l'IFAC, l'OCPAH est appelé à promouvoir et à assurer la diffusion de ces normes auprès des professionnels, des institutions et du public.

Cette mission ne saurait toutefois produire tous les résultats attendus si les référentiels internationaux ne sont pas intégrés de manière cohérente, permanente et approfondie dans les programmes de formation des établissements universitaires.

L'harmonisation envisagée devra donc permettre de combler cette lacune. Le programme accordera une place essentielle à l'enseignement des IFRS, des ISA et des IPSAS, tout en tenant compte des réalités économiques, juridiques et institutionnelles propres à Haïti.

Notre ambition est de contribuer à la formation d'une nouvelle génération de comptables et d'auditeurs disposant des connaissances techniques, des compétences professionnelles et des principes éthiques nécessaires pour servir efficacement tant le secteur privé que le secteur public.

Mesdames, Messieurs,

Le présent protocole établit un cadre institutionnel clair et définit les responsabilités des parties dans la mise en œuvre du Programme d'harmonisation des sciences comptables en Haïti.

Dans le cadre de ce partenariat, l'OCPAH assurera la conduite et la coordination du programme. À ce titre, il mobilisera son expertise professionnelle, facilitera la concertation entre les parties prenantes et veillera à ce que les travaux répondent aux exigences actuelles de la profession comptable.

L'ANESRS, en sa qualité d'autorité nationale chargée de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, accompagnera le processus dans le respect de ses attributions. Le programme harmonisé issu des travaux lui sera soumis pour évaluation et validation.

Cette articulation entre l'expertise professionnelle de l'OCPAH et l'autorité académique et institutionnelle de l'ANESRS constitue un gage de cohérence, de qualité et de légitimité.

Une place essentielle sera également accordée aux cinq universités partenaires, qui seront pleinement intégrées aux différentes étapes du processus.

Leur participation est indispensable. Elle permettra de prendre en considération les réalités propres au milieu universitaire, les expériences pédagogiques accumulées, les contraintes auxquelles font face les établissements ainsi que les besoins réels des étudiantes et étudiants.

Les universités partenaires ne seront donc pas de simples observatrices. Elles auront la possibilité de faire valoir leurs points de vue, de partager leurs expériences, de formuler des recommandations et de contribuer activement aux grandes orientations du projet.

Il ne s'agit pas d'imposer aux établissements universitaires un programme conçu de manière isolée. Il s'agit plutôt de construire avec eux un cadre national harmonisé qui tienne compte de leurs expériences, de leurs réalités et de leurs contraintes, tout en répondant aux exigences contemporaines de la profession.

Cette participation s'exercera notamment à travers un comité de pilotage chargé d'assurer la conduite stratégique du **Programme National Harmonisé de Formation en Comptabilité en Haïti**.

Ce comité constituera l'espace privilégié de dialogue, d'orientation et de concertation entre les différentes parties prenantes. Il veillera à la cohérence des actions entreprises, au respect des objectifs fixés et à la bonne articulation entre les dimensions académiques, professionnelles et institutionnelles du projet.

À travers ce mécanisme, nous affirmons clairement notre volonté de privilégier une démarche inclusive, participative et représentative.

Mesdames, Messieurs,

La concertation qui réunit aujourd'hui l'ANESRS, l'OCPAH, la CORPUHA, les cinq universités partenaires, la Banque interaméricaine de développement ainsi que le Ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle, le MENFP, représente une avancée majeure.

Elle témoigne d'une prise de conscience collective : aucun acteur ne peut, à lui seul, relever les défis liés à la modernisation de l'enseignement des sciences comptables en Haïti.

Les universités détiennent l'expérience académique et pédagogique. L'ANESRS dispose de l'autorité nécessaire pour encadrer et valider les programmes de l'enseignement supérieur. L'OCPAH apporte sa connaissance de la profession et des normes qui la régissent. Le MENFP apporte son autorité institutionnelle ainsi que son engagement en faveur du développement de l'éducation et de la formation professionnelle. Les partenaires techniques et financiers rendent possible la mobilisation des ressources indispensables à la réalisation du projet.

C'est donc dans la complémentarité de nos missions, de nos compétences et de nos responsabilités que réside la force de cette initiative.

Dès son entrée en fonction, le Conseil d'administration de l'OCPAH s'est engagé à instaurer un dialogue étroit entre le secteur universitaire, le secteur privé et l'administration publique.

Nous avons toujours été convaincus que les problèmes complexes auxquels notre pays est confronté ne peuvent être résolus par des actions fragmentées. Ils exigent une vision commune, un dialogue permanent et une véritable capacité à travailler ensemble.

La cérémonie de ce jour constitue l'expression concrète de cette volonté.

Toutefois, nous devons garder à l'esprit que la signature de ce protocole ne représente pas une fin en soi. Elle marque plutôt le commencement d'un travail exigeant qui nécessitera de la rigueur, de la discipline, de la disponibilité et un engagement constant de la part de toutes les institutions concernées.

Le succès du programme dépendra de notre capacité à dépasser les intérêts particuliers, à maintenir un dialogue constructif et à placer la qualité de la formation ainsi que l'avenir de la jeunesse haïtienne au centre de nos décisions.

Grâce à l'appui financier obtenu et à l'engagement de l'ensemble de nos partenaires, nous disposons désormais des moyens nécessaires pour conduire ce projet à bon port.

Monsieur le Président de l'ANESRS,

Permettez-moi de vous adresser, docteur Hérold Toussaint et à vos collaborateurs, mes remerciements les plus sincères pour votre leadership, votre disponibilité et votre engagement en faveur de la qualité et de la modernisation de l'enseignement supérieur en Haïti.

Votre participation à cette initiative et l'implication de l'institution que vous dirigez constituent des éléments déterminants pour la crédibilité et la réussite du processus.

J'exprime également notre profonde gratitude à la CORPUHA, dont l'engagement aux côtés de l'OCPAH, depuis près de deux ans, a permis de poser les fondations de ce projet.

Je remercie chaleureusement les cinq universités partenaires pour leur disponibilité et leur volonté de contribuer activement à la construction de ce programme national harmonisé.

J'adresse enfin mes sincères remerciements au Ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle, à la Banque interaméricaine de développement, aux partenaires techniques et financiers, aux membres du Conseil d'administration de l'OCPAH ainsi qu'à toutes celles et à tous ceux qui, à un titre ou à un autre, ont contribué à la préparation et à la concrétisation de cette initiative.

Mesdames, Messieurs,

En apposant aujourd'hui nos signatures au bas de ce protocole, nous ne faisons pas qu'accomplir un acte administratif.

Nous prenons un engagement envers nos universités.

Nous prenons un engagement envers la profession comptable.

Nous prenons surtout un engagement envers la jeunesse haïtienne et envers l'avenir de notre pays.

Je vous remercie de votre aimable attention.

Port-au-Prince, le 18 août 2026

Jacques Nérette

Président